

CHAPITRE VIII.

Mœurs germaniques conservées par les Francs après la conquête de la Gaule. — Corruption qui s'introduit parmi eux. — Effet puissant de leur conversion au christianisme. — Celle des Belges maritimes. — Institutions barbares qui survivent aux croyances païennes. — Opposition des divers principes sur lesquels devait reposer la société au moyen âge.

Après la conquête de Tournai par les Saliens, un nuage s'étend sur l'histoire du reste de la Belgique. En effet, cette ville seule attirait encore l'attention des écrivains du siècle suivant, grâce au souvenir des successeurs de Clodion dont elle avait été le séjour, et à la force de ses murailles qui en faisaient un lieu de sûreté. Mais l'intérieur du pays, où l'idolâtrie régnait encore, demeurait pour ainsi dire inconnu à la Gaule chrétienne, et les populations converties à la foi, qui se trouvaient sur les bords de la Meuse (du côté de Tongres et de Maestricht), étaient comme enfermées entre la région des païens et les solitudes de l'Ardenne et de la Forêt Charbonnière. De là l'obscurité qui nous dérobe toute connaissance des hommes et des choses de cette époque, excepté ce qui concerne Tournai.

Une scène sanglante dont cette ville fut le théâtre vers l'an 590 fait ressortir le caractère barbare que conservaient les mœurs franques. Deux jeunes gens de race salienne, dont l'un avait épousé la sœur de l'autre, s'étaient pris en aversion. Ils se rencontrèrent, tous deux bien accompagnés, et engagèrent un combat si furieux que des deux troupes il ne survécut qu'un seul homme. Aussitôt



CLOVIS PROMETTANT DE SE FAIRE BAPTISER.
(Bataille de Tolbiac.)

leurs parents, devenus ennemis, remplissent la cité de leur ressentiment, et comme on craignait qu'il en résultât de plus grands malheurs, la reine Frédégonde, alors réfugiée à Tournai, s'efforça de les réconcilier. Mais ses prières furent inutiles; car un préjugé orgueilleux exigeait que le sang coulât pour la vengeance. Alors la princesse, offensée à son tour, résolut la mort de ceux qui s'étaient montrés implacables. C'étaient trois des principaux du pays, appelés Charivalde, Leodovalde et Waldin. Elle les invite à un grand repas, les fait asseoir l'un près de l'autre, attend que le vin ait endormi la vigilance des gens de leur suite, et, quand elle les voit isolés, elle les fait massacrer à coups de hache par trois esclaves apostés pour ce crime. Peu s'en fallut toutefois que leur sang ne retombât sur elle. Les parents des victimes s'armèrent à leur tour, enfermèrent étroitement la reine et voulurent la traîner au supplice. Mais, avant que les hommes qui demeuraient hors de la ville eussent été réunis pour le jugement de Frédégonde, elle fut délivrée par quelques-uns de ses partisans et s'enfuit dans une autre cité (1).

Si les Francs de Tournai, déjà chrétiens depuis cent ans, et vivant sur la frontière de la Gaule romaine, gardaient encore si fidèlement les rudes et sanglantes coutumes des vieux Sicambres, on conçoit sans peine que dans l'intérieur de la contrée, au sein du paganisme et des usages primitifs, le droit de l'épée régnait d'une manière aussi absolue que dans la Germanie antique. A cet égard, les preuves sont surabondantes, et, à côté des guerres privées, les âges suivants nous offrent l'enlèvement des captifs qu'on faisait vendre au loin quand leurs proches ne se hâtaient pas de les racheter. Mais ces mœurs violentes étaient aussi familières, comme on l'a déjà vu, aux tribus maritimes qu'aux Saliens eux-mêmes, et elles trouvaient une sorte de correctif dans les nobles idées d'honneur et dans les vives affections

(1) La fin de ce récit, qui est emprunté à Grégoire de Tours (*Hist. Fr.*, X, 27), offre quelque obscurité. D'un côté les Francs firent appeler le roi Chilbert; de l'autre ils convoquèrent le peuple de la campagne, c'est-à-dire les hommes de leur race établis sur le territoire conquis. Le jugement devait-il être déféré à ces derniers, ou au roi, ou au peuple présidé par le souverain? La dernière opinion est la plus probable.

de famille qui s'étaient développées chez le Germain barbare. Il nous reste un portrait des Francs du Brabant vers l'an 650, qui, sans être tracé par une main amie, leur donne un aspect assez imposant. C'étaient, dit l'écrivain (1), des hommes d'une race superbe, d'un costume distingué, de manières et de langage honorables, guerriers vaillants et habiles, exercés à tout ce qu'exige la vie mondaine. Il ajoute, il est vrai, que tous étaient souillés par l'adultère, la rapine, le parjure et le meurtre; mais, on doit se rappeler que ce sont des païens et des barbares jugés au point de vue du chrétien et de l'homme civilisé.

Un exemple expliquera dans quelles méprises on risquerait de tomber en prenant toujours à la lettre des imputations de ce genre. Saint Bavon, qui portait d'abord le nom d'Allowin, était un des Francs les plus riches et les mieux apparentés de la Belgique. Possesseur de grands domaines au bord de l'Escaut et de la Lys, il avait fait la guerre aux gens de la rive opposée et vendu en pays étranger un Gantois, son captif. Les contemporains, auxquels rien ne paraissait plus simple qu'une pareille action, l'ont indiquée sans commentaire; mais, un biographe qui vint quelques siècles plus tard, en conclut que le noble Salien avait commencé par être un brigand (*prædo*).

Il y a toutefois quelques points sur lesquels on ne peut guère atténuer les reproches faits aux Francs après leurs victoires. Le premier est l'incontinence qui semble être devenue générale parmi leurs chefs. Ils n'avaient plus ici l'excuse des usages ou des exemples nationaux, puisque la chasteté était une des vertus les plus remarquables du Germain. Répudier ou trahir une épouse ne fut cependant qu'un jeu pour les conquérants de la Gaule, qui, dans l'ivresse de leur bonne fortune, ne savaient plus mettre de frein à aucune de leurs passions. L'ambition et la perfidie qui éclatèrent à la fois chez les grands avaient la même origine. Une avidité plus grossière entretenait chez le

(1) Le biographe de saint Liévin, qui écrivait vers l'an 1000, mais d'après un original plus ancien.

peuple les abus de la boisson déjà trop fréquents du temps de Tacite. Il est évident, pour quiconque suit avec attention les effets de la conquête sur le caractère de la race victorieuse, qu'elle se fût complètement corrompue et dégradée sans l'influence salutaire du christianisme.

Dès les dernières années du cinquième siècle de notre ère, une partie des Saliens avaient embrassé la foi catholique, à l'exemple de Clovis. C'étaient probablement ceux qui habitaient les provinces déjà chrétiennes ; mais, les populations du nord de la Belgique, les Francs de la Toxandrie et ceux même du Brabant, ne renoncèrent pas encore aux superstitions de leurs ancêtres. Nous voyons même sous Clotaire, fils de Clovis, des leudes chrétiens et païens prendre place ensemble à un banquet royal (1). Cependant le christianisme devint bientôt la religion de toutes les grandes familles qui, en raison même de leur rang et de leur richesse, prenaient part aux guerres et aux commandements, à la vie du palais et aux bénéfices de la conquête. Il ne resta de païen que la masse ignorante et obscure dont la condition primitive avait à peine changé. On peut croire que dans le principe la ferveur des nouveaux convertis n'eut qu'un effet médiocre sur leurs habitudes hautaines et violentes ; car on ne voit guère éclater pendant le sixième siècle les marques d'un grand zèle religieux. Mais, à partir de l'âge suivant, la foi produit des miracles chez ces races héroïques. Un grand nombre de seigneurs francs, après une jeunesse passée dans l'éclat du pouvoir, se consacrent tout à coup à la vie monastique, donnent leurs biens à l'Eglise, et vont, la cognée à la main, s'ouvrir un asile dans l'épaisseur des bois, pour y passer leurs jours dans la prière et dans l'humilité. On se lasserait à faire l'énumération des fondations pieuses qui se multiplièrent alors dans le midi de la contrée ; disons, pour les résumer en un mot, que la moitié de la Forêt Charbonnière tomba dès ce temps sous la hache des moines, qui devaient abattre le reste quelques siècles après. De grandes abbayes de femmes, surtout celles de Nivelles et de Mons,

(1) *Vita sancti Vedasti*, c. 6.

s'élevèrent aussi dans les mêmes parages et reçurent la part de pouvoir nécessaire à leur indépendance. Des ducs et des comtes, leurs épouses, leurs filles, en général tout ce qui tenait un rang glorieux, tout ce qui possédait le territoire et les richesses, se signalait par le culte des choses sacrées, et, suivant l'expression d'un prologue ajouté à la loi salique, les Francs, qui avaient trouvé les reliques des saints dans la poussière, les enchâssèrent dans l'or.

Ce fut pendant cette période que la foi se répandit dans les contrées du littoral. L'ancienne Ménapie, qui s'était jadis alliée aux Saliens, se trouvait bien comprise dans la monarchie franque, mais sans avoir perdu les institutions et les croyances qui lui étaient propres. Ses habitants, qu'on trouve quelquefois appelés les Francs maritimes (1), adoraient encore leurs vieilles idoles, parmi lesquelles les chroniques assignent le premier rang à celle de Mercure. Il y eut même des cantons qui passèrent dans la ligue des tribus frisonnes, ligue païenne et hostile aux Francs, qui s'étendit le long des côtes zélandaises jusqu'à Bruges. Malgré tous les obstacles que cet état de choses offrait à la propagation du christianisme, il pénétra dans ces parages pendant le sixième siècle, et n'y fut pas plus tôt introduit qu'il triompha de tous les obstacles.

Et cependant rien ne peint mieux la liberté anarchique qui s'était maintenue dans ces contrées que la manière dont les premiers missionnaires chrétiens furent d'abord repoussés par la population. Bien qu'un saint zèle animât les hommes religieux qui avaient entrepris de conquérir ce pays à l'Evangile, la plupart reculèrent

(1) *Arnulfus quoque comes (Flandriæ) et cæteri Franci maritimi*. FLODOARD, ad ann. 925. C'est ainsi que les capitulaires disent : « *In Flandriâ, Mempisco et cæteris maritimis locis* ». De là le titre de duc de la France maritime, affecté par d'anciens comtes de Flandre.

Mais cette France maritime avait-elle toujours été en bonne intelligence avec l'autre ? La plus ancienne chanson de geste du moyen âge assure que :

Bégon et son frère Garin,
Fromont le comte, Guillaume de Montelin,
Flandres acquitrent avec le roi Pépin.

(GARIN LE LOHÉRAIN, c. XXI.)

Le poète me paraît nommer ici Pépin le Bref pour Pépin de Landen, mais, cette erreur corrigée, je tiens l'assertion pour vraie, car avant 620, l'ancienne Ménapie n'obéit pas aux Mérovingiens, et le comte franc de Tournai n'ose pas prêter main-forte à saint Amand contre les Gantois. Plus tard, au contraire, l'autorité royale y est reconnue sur toute la côte.

devant l'attitude menaçante des habitants. En effet, la protection royale qui leur était accordée, ne suffisait pas même pour les protéger contre la fureur populaire. Saint Amand, qui fut le principal apôtre de la Flandre, ne réussit à toucher les Gantois qu'après avoir été souvent maltraité d'une manière cruelle. Saint Liévin périt sous les coups des païens du Brabant. Quant à ceux de la Campine, on n'acheva de les convertir qu'au onzième siècle.

Il semblerait qu'à mesure que la religion pénétrait ainsi chez ces populations indociles, elle dût y répandre des idées d'ordre et de paix, favorables au progrès de la civilisation. Telle fut, en effet, la pensée des rois francs qui essayèrent de proscrire, au nom de la loi divine, les usages barbares que nous avons signalés. Ils interdirent la vengeance, les défis publics, le rachat du crime à prix d'argent, en un mot, toutes les coutumes qui substituaient l'honneur et l'intérêt des familles aux droits suprêmes de la justice. La seule concession qu'ils voulurent faire aux mœurs germaniques fut l'adoption des épreuves judiciaires en usage dans le Nord. Une chaudière fut suspendue au mur de chaque église (1) pour que l'accusé prouvât son innocence en plongeant impunément sa main dans l'eau bouillante. On faisait aussi rougir un fer dont il devait supporter l'action. C'était transporter parmi les institutions chrétiennes les préjugés de la barbarie; mais on ne doutait pas de l'intervention divine en faveur du bon droit, et les ordalies des vieux Germains se perpétuèrent sous cette forme nouvelle. Quant au reste des innovations essayées par les Mérovingiens, elles n'eurent que très peu d'effet en Belgique, jusqu'au temps de Charlemagne. Le christianisme améliorait le caractère du peuple, épurait ses penchants, faisait naître de grandes vertus et des dévouements sublimes; mais son empire n'allait guère jusqu'à désarmer le ressentiment de l'offensé. L'orgueil sauvage de l'homme du Nord mêlait le culte sanglant de l'honneur aux croyances pieuses qu'il avait plus récemment adoptées. Il s'age-

(1) Telle est la disposition précise de la loi frisonne : les capitulaires des rois francs marquent l'existence de l'épreuve dès le VI^e siècle, mais sans en donner la forme.

nouillait pour recevoir la bénédiction du prêtre; mais il n'eût pas supporté un outrage, même de celui devant lequel il s'était agenouillé. C'est ainsi que l'évêque saint Lambert paraît avoir été massacré par un des leudes de son diocèse, à la suite d'une de ces guerres de famille qui imposaient aux parents des morts le devoir barbare de la vengeance. Comme l'histoire de ce meurtre a été racontée avec détail par un contemporain (le diacre Godeschale), elle nous offre l'image fidèle des mœurs de l'époque et mérite d'être répétée.

Il s'éleva, dit le biographe, deux méchants hommes, Gall et son frère Riold, dont la fureur fit tant de mal à l'Église de Maestricht que nul ne pouvait les souffrir. Il n'y avait aucun moyen de leur échapper. Les amis de l'évêque, pleins de colère et de tristesse, excités par le malheur et accablés par l'humiliation, les tuèrent comme ils l'avaient mérité. Mais Gall et Riold laissaient un cousin germain, Dodon, qui avait de grands biens et auquel obéissaient de nombreux serviteurs. Apprenant la mort de ses cousins, il rassemble une troupe considérable d'hommes vaillants à la guerre, et court attaquer l'évêque lui-même dans sa villa de Leodium (qui devait être le berceau de Liège).

Saint Lambert y était arrivé le soir précédent, avec quelques-uns de ses proches, et avait passé une partie de la nuit en prière. Au lever du soleil, le serviteur qui était chargé de veiller auprès de lui, sortit de la maison. De la plate-forme où elle se trouvait située, il aperçut les bandes des ennemis approchant par troupes. C'étaient un très grand nombre de gens de guerre portant le casque, la cuirasse et le bouclier, armés de lances, d'épées, d'arcs et de flèches. Ils forcèrent les portes de l'enclos, rompirent les barrières et les haies, et se mirent à monter vers la maison. Le serviteur courut avertir le prélat, qui, sautant du lit, pieds nus, saisit une épée comme un guerrier valeureux; mais il la jeta bientôt à terre, disant : « La fuite peut me sauver; si je reste, il faut mourir ou vaincre; mais ma victoire à moi n'est pas douteuse, car il me vaut mieux mourir dans le Seigneur que de porter la main sur les méchants ». Comme il parlait ainsi, les ennemis arrivèrent à sa porte,

frappèrent la muraille de leurs lances, et quelques-uns même entrèrent; mais Pierre et Audolec, neveux de l'évêque, les chassèrent, et le dernier lui dit, sans doute pour l'engager à combattre : « Monseigneur, entendez-vous ces impies crier là dehors : mettons le feu au bâtiment pour qu'ils y soient brûlés vifs ». Ils répondit à ses neveux : « Souvenez-vous que vous avez été complices du meurtre précédent, et subissez la juste peine de votre injustice. Ce n'est pas à moi qu'il faut venir : allez à eux et recevez, par le jugement de Dieu, la mort que vous avez donnée. Il vaut mieux livrer votre corps aux tortures et ne pas souiller vos mains, afin que votre âme soit sauvée ». Audolec répliqua : « Eh bien, reprenez la lecture de vos livres sacrés, et qu'il soit de nous ce qu'il plaira à Dieu ! » Alors les meurtriers entrèrent et massacrèrent tous ceux qui se trouvaient dans l'édifice.

C'était presque sur les domaines du fameux Pépin d'Héristal, maire du palais et alors tout puissant, que s'étaient accomplies ces affreuses représailles. Il professait une haute vénération pour le saint évêque et pouvait châtier ses assassins en les expulsant du moins de sa maison, où jusque-là leur chef avait tenu le premier rang. Il les laissa pourtant impunis, comme si leur attentat lui eût paru légitime. Bien plus, les habitants désolés de Maestricht n'osèrent pas même élever un tombeau somptueux au pasteur qu'ils pleuraient; c'eût été courir le risque d'offenser Dodon et braver sa vengeance. Ils déposèrent sans bruit et précipitamment le corps de leur pasteur dans le sépulcre de sa famille, tant ils connaissaient l'humeur implacable du Franc! tant ils savaient que rien de sacré ne désarmerait sa haine !

Du contraste de cette violence barbare et de cette piété sincère devait résulter dans les siècles suivants un état de choses mixte, qui offrirait l'étrange association des lois morales du christianisme et du règne sanglant de l'épée. Tel est en effet le caractère distinctif de la société du moyen âge, dont ces premières époques avaient en quelque sorte assis les bases, et dont nous allons voir le développement se poursuivre.

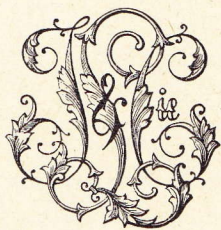
MOKE

MŒURS

USAGES, FÊTES ET SOLENNITÉS

DES

BELGES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE & C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46